

Compte rendu rendu de la rencontre entre la fédération des Sgen-CFDT (Armelle Galard, Albert Ritzenthaler) et la DGRH du ministère de l'éducation nationale (cellule mobilité de la DGRH : Messieurs Lassoued, Trintignac, Masliah)

Cette rencontre était à caractère technique, suite à la demande du Sgen-CFDT, concernant les éléments GRH de la réforme STI :

- Pour le ministère, la réforme STI entraînerait, à effectif constant et sans tenir compte de la pyramide des ages et des départs en retraite prévus dans les prochaines années, à la rentrée 2012, un surnombre de 10 %, soit 700 sur 7000 enseignants en STI. Ce chiffre n'intègre pas les surnombres en STI actuellement sur zone de remplacement. Ces chiffres sont établis sur une base nationale, et ne correspondent pas aux réalités académiques : par exemple en Ile de France, les disciplines STI sont déficitaires.

Commentaire de la fédération : *Si l'on se base sur les comparaisons entre les anciennes grilles et les nouvelles, on arrive, sans tenir compte des heures en groupe à un rapport de 70 % (12 heures de STI2D contre 16 ou 17 actuellement). Ce chiffre de 10 % paraît très en deça de la réalité. Il faudrait que chaque académie nous fasse la preuve de la véracité de ces chiffres.*

- Mesures de carte scolaire : Le principe sera de maintenir en surnombre et hors DHG les professeurs sur l'établissement d'origine dans l'attente de vacance de poste. Ces surnombres permettront d'organiser les formations pour le suivi de la réforme et la reconversion des collègues. La DGRH ne souhaite pas la mise en place de postes spécifiques. Les personnels en surnombre pourront être amenés, comme les TZR, à effectuer des remplacements dans l'établissement ou dans la zone de remplacement.

Commentaire de la fédération : *La DGRH insiste sur le fait que ces mesures relèvent de préconisations ministérielles. Rien ne dit qu'elles seront appliquées dans les académies. Nous exigeons un engagement du ministre sur l'assurance qu'il n'y aura pas de poste spécifique, et que les personnels en surnombre seront affectés dans l'établissement. Alors que le budget 2011 va réduire encore le nombre de TZR, on peut se demander comment les académies vont pouvoir affecter hors DHG des personnels, si des besoins criants existent.*

- Tous les enseignants de STI seront formés, en trois vagues. Les formations « standards, lourdes, légères » sont abandonnées, au profit de parcours modulaires individualisés à partir des parcours et des formations de chacun. Les modules se feront en « présentiel » et en « distanciel ». La durée moyenne des formations serait de 13 jours en présentiel, sur temps de travail, le distanciel pesant au maximum 50% de la formation. Il ne sera pas pris en compte dans le temps de travail, même si des formations à distances pourront être organisées dans l'établissement sous la houlette du chef des travaux. Le coût de la formation est estimé par la DGRH à 140 ETP. Aucun dispositif de validation de la formation n'est prévu car il ne s'agit pas d'une reconversion mais d'une adaptation.

Commentaire de la fédération : *Le fait qu'il n' y a aura pas d'exclu de la formation est important. Même si la durée présenté est une moyenne, 13 jours pour appréhender les nouveaux programmes et s'adapter à un enseignement entièrement nouveau est très insuffisant. De plus, le «distanciel» se fera en plus, sans pris en compte du temps de travail supplémentaire. C'est inadmissible.*

- La première vague concernera les enseignants de première. Ceux qui refuseront pourront se reconverter, soit dans le cadre d'une reconversion disciplinaire, (par exemple en technologie, en lycée professionnel, en mathématiques) soit dans le cadre d'une reconversion professionnelle. Le décret mobilité de la fonction publique paru récemment ne concerne en aucune façon les enseignants de STI et il n' y a aucune menace de

licenciement de fonctionnaire. Les collègues qui se reconvertiront en technologie garderont la possibilité d'être affectés en lycée pour enseigner en STI2D (sous réserve de formation). Cette reconversion en technologie est estimée par les inspections comme «légère» et réversible. Le ministère envisage d'ailleurs un nouveau Capes technologie à options, à l'image du Capes STG. Les enseignants de physique appliquée seront reconvertis en sciences physique avec des modules de formation académiques adaptés aux besoins.

Commentaire de la fédération :

Les menaces de licenciement en référence au décret mobilité des fonctionnaires sont sans fondement juridique, contrairement à ce que disent d'autres organisations, pour rajouter aux craintes légitimes des personnels. La possibilité de retour en lycée après reconversion est un point nécessaire pour ne pas enfermer les collègues dans les collèges. Le projet de Capes de technologie, qui permettrait d'enseigner en collège ou lycée mérite une analyse approfondie car sont en jeu également les enseignements de la technologie en collège qui ne peuvent se limiter aux domaines STI. La fédération va demander à rencontrer l'inspection générale sur ce point.

- La DGRH se dit consciente du déficit d'information et de clarification pour les personnels. Il manque un affichage académique clair sur les vagues de formation, les priorités, les procédures, les protocoles de formation et de reconversion. Il souhaite la mise en place d'un groupe de suivi national avec la présence de représentants académiques mais ne souhaite pas nécessaire ni utile des groupes de suivi académiques.

Commentaire de la fédération : *La DGRH a été un peu surprise à notre annonce que les groupes de suivi académiques étaient annoncés au dernier CSE par la DGESCO. Quand on connaît les difficultés au ministère à faire appliquer les décrets et arrêtés sur la voie professionnelle et le lycée dans les académies, on peut douter de la crédibilité des propos tenus d'autant que les académies disposent d'une autonomie importante dans ce domaine. Cela justifie plus que jamais un groupe de suivi académique qui assure la clarté des règles, connues de tous et applicables à tous, veille au respect des engagements sur le maintien sur poste notamment.*

Conclusion : Si quelques éléments sont susceptibles de rassurer les personnels concernant le maintien sur poste ou la réversibilité des reconversions en technologie, aucune garantie n'a été donnée sur l'application réelle de ces mesures dans les académies. Alors que les formations vont commencer en janvier, c'est toujours l'opacité qui règne et ce n'est pas un groupe de suivi national, au demeurant peut-être utile, qui va apporter des réponses concrètes aux personnels dans les établissements. La formation est notoirement insuffisante et elle doit être reconnue dans sa totalité comme charge de travail : elle doit donc se faire sur temps de travail et faire l'objet d'une décharge horaire pour la part « distancielle » dont la pertinence du contenu et l'opérationnalité restent à démontrer.

Nous sommes donc loin du compte, et l'action doit continuer pour refuser le « n'importe quoi » qui prévaut actuellement et exige le respect pour les personnel. La fédération va rappeler ses revendications dans un courrier au ministre, et proposer des modalités d'action pour janvier dès janvier.